

**APPEL A MANIFESTATION D’INTERET (A.M.I.)**

**POUR L’ATTRIBUTION D’EMPLACEMENTS D’EXPOSANTS**

**DANS LE CADRE DE L’OPERATION**

**«4 ème édition de SAINT-JOSEPH EN FETE 2023»**

**DU 02 DECEMBRE 2023 AU 05 JANVIER 2024**

Désignation de la personne publique :

**Commune de Saint-Joseph**

Contact : Direction de l’Environnement et des Affaires économiques

35 rue Eugène Maillard – 1er étage de la Maison France Services - 97212 SAINT-JOSEPH

🕾 : 0596 57 46 99

[courrier@stjoseph972.fr](mailto:courrier@stjoseph972.fr)

<https://saintjoseph972.com>

La commune de Saint-Joseph souhaite offrir des moments de convivialité et de partage au public, à l’occasion de la « 4ème édition de l’opération SAINT-JOSEPH EN FETE – 2023 ».

Plusieurs temps forts, détaillés ci-après, seront répartis sur 2 sites :

- sur la Place des Fêtes, espace Emile Maurice.

- et rue Eugène Maillard, au bourg,

Ainsi, conformément à l’article L2122-1-4 du code du code général de la propriété des personnes publiques, il est porté à la connaissance du public la possibilité d’installer durant cette période :

- des stands de restauration ambulante,

- des stands d’artisanat local,

- des stands de ventes de fruits et légumes locaux,

- des stands de vente d’épices et autres produits de saison,

- des stands de produits de bien-être,

- des stands de pacotilles

- des stands de vente de galettes (pour la manifestation du Vendredi 05 Janvier 2024).

Le nombre d’emplacements disponibles variera selon :

* les sites où se déroulent les manifestations,
* les dates et types de manifestations.

Les détails des attendus vous sont exposés ci-après.

**PROGRAMME DES MANIFESTATIONS ET VILLAGES D’EXPOSANTS**

* **Samedi 02 Décembre 2023 :**

**Village agricole et artisanal et Passage de plusieurs courses dans le cadre de la TRANSMARTINIQUE  (course de raid nature) :**

- Passage des participants à la course Grand-Rivière/ St Joseph - point santé au hall de sports – tranche horaire : 7h30 -18h.

- Arrivée de la course LA JUNGLE (Grand-Rivière/ St Joseph) - point santé au hall de sports – tranche horaire : 7h30 -18h.

- Départ de la course LA BANAKAN (St Joseph/Saint-Anne) – départ à 16h près du hall des sports.

-**Animation musicale**

**-Village des exposants : de 9h à 18h – sur la place des fêtes – Espace Emile Maurice**

Nombre d’exposants : **18 exposants** avec ou sans abris (1 abri de 5mX5m pour 2 exposants)

Types d’exposants souhaités :

04 exposants pour vente de : crêpes, grillades, jus locaux, eau de coco, jus de canne ;

10 exposants pour vente de : produits de l’artisanat local ;

04 exposants pour vente de : produits de santé et de bien-être et produits sportifs.

* **Dimanche 17 décembre 2023 :**

**Marché agricole et artisanal de Noel et Chanté Noel avec un groupe de Chanté Nwel**

Concours de « Pois d’angole-ragoût de cochon »

**-Village des exposants : de 07h à 15h – rue Eugène Maillard – au Bourg**

Nombre d’exposants : **40 exposants** avec abris (1 abri de 5mX5m pour 2 exposants)

Types d’exposants souhaités :

-10 exposants pour vente de : crêpes, grillades, plats de Noel, jus locaux, eau de coco, jus de canne, liqueurs de Noel, pâtés variés,

-10 exposants pour vente de : produits de l’artisanat local ; accessoires, cadeaux de Noel,-20 - -10 exposants pour vente de : plantes médicinales, fleurs, produits de saison de Noel, produits agricoles (fruits et légumes).

* **Mercredi 20 décembre 2023 :**

**Village de Noel pour enfants et Chanté Noel avec un groupe de Chanté Nwel**

**-Village des exposants : de 15h à 21h – rue Eugène Maillard – au Bourg**

Nombre d’exposants : 07 exposants avec abris (1 abri de 5mX5m par exposant)

Types d’exposants souhaités pour vente de :

-06 exposants pour vente de :

crêpes, chichis, barbe à papa, gâteaux, poulet-frites, pistaches, paninis, hamburgers, boissons gazeuses, eau et jus locaux;

-01 exposant pour vente de : pacotilles et jeux lumineux pour enfants, accessoires de Noel

(1 abri de 5mx5m pour 2 exposants).

* **Vendredi 05 janvier 2023 :**

**Marché agricole et artisanal avec un groupe musical**

**-Village des exposants : de 15h à 22h – rue Eugène Maillard – au Bourg**

Nombre d’exposants : **30 exposants** avec abris (1 abri de 5mx5m pour 2 exposants)

Types d’exposants souhaités :

-10 exposants pour vente de : crêpes, grillades, hamburgers, paninis, jus locaux, eau de coco, jus de canne ;

-10 exposants pour vente de : produits de l’artisanat local ; accessoires, cadeaux de Bonne année,

-08 exposants pour vente de : plantes médicinales, fleurs, produits agricoles.

produits de saison (galettes avec différentes garnitures originales

-02 exposants pour vente de : galettes avec différentes garnitures originales.2

Seule la vente de boissons du 2ème groupe sous emballage plastique est autorisée. Des gobelets en carton et couverts jetables devront être fournis à la clientèle.

La vente à emporter ou à consommer sur place est autorisée, ainsi que l’installation de quelques chaises et tables à proximité immédiate de l’emplacement attribué pour les Food-trucks et snacks. Les attributaires devront replier leurs installations 1 heure après la manifestation et maintenir l’emplacement attribué en bon état de propreté.

**Autres conditions d’occupation :**

-Interdiction de la vente des alcools des 3ème et 4ème groupes (rhum, whisky…) ou dans des contenants en verre et en canettes

-Occupation précaire, révocable à tout moment et strictement personnelle

-Interdiction de sous-traitance ou de sous-location.

L’attribution donnera lieu au paiement d’un **droit de place** (cf délibération du Conseil municipal en cours de validité).

Les **candidats** intéressés sont invités à envoyer **au plus tard le Lundi 06 Novembre 2023 à 12h00** par courrier électronique leur dossier de candidature comportant les éléments suivants :

* Courrier de candidature décrivant sommairement les produits proposés à la vente et les dates souhaitées d’occupation de l’emplacement
* Photos (pour les food-truck, snack)
* Justificatif de formation à l’hygiène alimentaire (pour la vente de produits alimentaires)
* Permis d’exploitation pour la vente de boissons (pour la vente de bières)
* Récépissé de déclaration à la DAAF (si obligatoire)

Les candidatures doivent être transmises aux adresses suivantes :

[courrier@stjoseph972.fr](mailto:courrier@stjoseph972.fr)

**et copies à** [muriel.vautor@stjoseph972.fr](mailto:muriel.vautor@stjoseph972.fr) ET raymonde.couf@stjoseph972.fr

Les dossiers de candidatures parvenus hors délai, incomplets ou portant sur une activité autre que celles mentionnées ci-dessus seront rejetés sans être examinés.

**Le choix des candidatures** retenues sera effectué **en fonction des critères suivants** :

* **Variétés des produits proposés à la vente – 80%**
* **Présentation générale du stand (décorations sur le thème de Noel, tenue vestimentaire sur le thème de Noel, présentation agréable et mise en valeur des produits et marchandises – 20 %**

Instance de recours (nom et coordonnées du tribunal) :

Tribunal administratif de Fort-de-France

12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 SCHOELCHER Cedex

Tél : 0596 71 66 67 – Fax : 0596 63 10 08 –

[http://martinique.tribunal-administratif.fr](http://martinique.tribunal-administratif.fr/) - [greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr](mailto:greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr)

Tél : 05 96 71 66 67 / Fax : 05 96 63 10 08

Le présent avis de publicité fait l’objet d’un **affichage** en mairie et d’une publication sur le site internet de la ville de Saint-Joseph **jusqu’au 06 Novembre 2023.**

Le Maire

Yan MONPLAISIR